



VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers
Canton de Bouloire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2014

CONVOCATION DU 27 OCTOBRE 2014

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17 + 2 procurations

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Yves HERRAULT Mme Josiane ROTTIER	M. Gérard AMESLON M. Jean-Pierre HARASSE	
ABSENTS EXCUSES :	Conseillers :	Mme Chantal PASQUIER Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY M. Sylvère GIRAULT M. Philippe PAPILLON	M. Christian MONCHÂTRE Mme Isabelle GELINEAU M. Jean-Marc PAINEAU Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER	Mme Gaëlle COTTEREAU M. Régis PASQUIER Mme Geneviève COURONNE M. Eric TROCHON
		Mme Anne-Marie DELOUBES Mme Allison BOISLORET	donne procuration à donne procuration à	M. Philippe PAPILLON Mme Gaëlle COTTEREAU
ABSENT :				

Est élu secrétaire de séance : M. Sylvère GIRAULT

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 6 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour. Les questions suivantes sont inscrites par :
- M. GIRAULT : Rue Nationale

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

Rénovation du Gymnase phase 2

L'entreprise Dessaigne a enfin terminé son chantier d'installation de chauffage et la réception doit se faire dans les prochains jours.

Nous travaillons maintenant à la mise en œuvre du système de contrôle d'accès, initialement prévue le 12 Novembre mais reportée au 18 novembre. Ce qui suppose d'ici là remise des badges aux utilisateurs et de l'information nécessaire.

Après constat de nouveaux oublis par les utilisateurs de l'extinction de l'éclairage, nous avons demandé à Sygmatel et Bodet de nous faire une proposition pour la mise en place d'un dispositif d'extinction automatique de l'éclairage.

Mme DUFOUR-BRAY signale qu'elle a constaté ce soir 3 flaques d'eau sur le sol du gymnase suite aux fortes pluies de la journée. Le Maire indique que des sources de fuites ont déjà été réglées, mais qu'apparemment le problème n'est pas encore résolu.

Cimetière

Le chantier se poursuit normalement avec quelques interruptions dues à l'organisation d'inhumations dans la partie haute du cimetière.

Les entreprises de Pompes Funèbres se sont émues des possibilités d'accès à l'avenir de leurs engins de travaux et des corbillards.

Il est clair que cet accès doit être règlementé car il n'est pas question que les nouvelles installations soient dégradées par le passage et les manœuvres des engins des entreprises et notamment de ceux qui sont les plus lourds.

Les entreprises de Pompes Funèbres doivent évidemment s'adapter aux nouveaux aménagements comme elles le font dans bien d'autres cimetières du Département.

Un accès sera toujours possible, sous certaines conditions qui vont être précisées dans un règlement, par la partie haute du cimetière mais nous leur avons indiqué qu'il conviendrait de privilégier l'accès à partir de la rue Basse.

La difficulté, c'est l'état et la pente des allées en sable qui ne permettent pas actuellement aux véhicules de monter facilement les allées. Nous pensons donc qu'il est nécessaire d'aménager à très court terme l'allée centrale et un avenant au marché est en cours de négociation actuellement avec l'entreprise Julien-Legault, des moins-values devant financer pour partie cette opération.

Nous travaillons actuellement sur les compléments à apporter au règlement du cimetière pour définir les modalités d'utilisation des cavurnes et leur tarification, point qui sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Autre point : Le portail et le portillon de l'accès de la rue de la Jugierie sont en cours de rénovation à l'Atelier Municipal.

Réaménagement de la Rue Nationale (entre rue Saint-Julien et mairie)

La réunion publique de présentation de l'avant-projet a donc eu lieu le mardi 28 Octobre.

Les questions et remarques ont essentiellement porté comme on pouvait s'y attendre

- sur l'emplacement du nouvel arrêt de bus
- sur la circulation des grands engins agricoles
- sur l'opportunité de deux pistes cyclables
- et surtout sur le nombre de places de stationnement.

Sur ce dernier point, il est clair que le remplacement d'une situation de stationnement anarchique par un mode stationnement formalisé et organisé ne peut que conduire à une réduction du potentiel de stationnement par rapport à la situation actuelle.

Après la réunion, la mise en place de pavés sur les trottoirs de la zone des commerces a aussi fait l'objet de remarques car ils peuvent donner lieu à des risques de chutes l'hiver.

L'avant-projet va maintenant poursuivre son cheminement avec consultation du Préfet et des services du Département.

Nous allons aussi organiser prochainement une réunion du GTP sur la question spécifique de l'éclairage public.

A court terme, nos préoccupations vont porter sur le chantier de rénovation des réseaux qui commence donc cette semaine.

Mme ASSE-ROTTIER souhaiterait que les élus aient un calendrier indiquant les dates des différentes réunions, notamment de chantier, afin de suivre les travaux en cours.

Le Maire indique que les élus sont les bienvenus aux différentes réunions de chantier et qu'il va transmettre les dates des réunions prévues.

Dossier Pizzeria-Bergerie

Lors de l'audience du 6 Octobre, le juge-commissaire du Tribunal de Commerce a fixé le montant de notre créance à l'encontre de la SEPA et son assureur AXA à 43.480€.

Nous regardons maintenant avec notre avocat comment recouvrer tout ou partie de cette somme.

Assainissement Collectif

Diagnostic Station d'épuration/Réseau d'assainissement collectif : la réunion du Groupe de Travail initialement prévue le mardi 21 Octobre a été reportée à la demande du représentant de la DDT qui n'était pas disponible et souhaitait être présent. Elle doit maintenant se tenir le mercredi 12 Novembre à 10h30.

Par ailleurs, nous relançons le dossier d'extension du réseau d'assainissement collectif sur la route de la Sansonnière jusqu'au niveau de la Pointe de Judas, et ce pour desservir les constructions en cours et projetées sur la partie gauche de la route au-dessus du cimetière.

L'objectif est de procéder à la réalisation de cette extension au Printemps.

Travaux de voirie

Nous venons d'effectuer un traitement au Point à Temps de deux chemins, les chemins de la Talonnerie et de Salvart. Après avoir utilisé 3 tonnes d'enrobé à froid pour combler les trous les plus importants, nous avons fait appel à la Soleba pour balayer les parties de voie concernées et à l'entreprise Colas pour l'opération Point à Temps proprement dite à raison de 5 tonnes à 980€/la tonne.

En ce qui concerne la réfection des rues du Verger et du Cheval Blanc, le relais a donc été pris par l'ATESART et nous attendons de cette dernière les éléments nécessaires à la consultation des entreprises sachant que le chantier ne sera sans doute fait maintenant qu'au Printemps.

Divers

- Cour école maternelle : nous avons donné notre accord à la société Traçage-Service pour la réalisation de traçages de jeux supprimés du fait des travaux de l'été dernier et ce pour un montant de 485€ HT. Les 6 bancs achetés viennent d'être installés (coût de l'opération: 2.016€ TTC).

- Officialisation de la rue Almire Breteau : comme 1ère étape de la démarche, nous avons donné notre accord à M Barbier, Géomètre, pour la division des parcelles AD 481 et 437. Coût de l'opération : 740,40€ TTC.

- Toilettes publiques du terrain de boules : la porte de la cabine détruite dans la nuit du dimanche 21 Septembre vient d'être remplacée. Mais le samedi matin de la Toussaint, nous avons découvert que le lavabo avait été pulvérisé. C'est la troisième fois que ces toilettes publiques sont vandalisées depuis leur installation.

- Visite Bâtiments Centre Culturel Epidaure : confirmation du fait qu'elle aura lieu samedi prochain 8 Novembre à 10h.

- Stationnement Gens du Voyage : nous avons depuis quelque temps un problème récurrent de stationnement de Gens du Voyage sur le chemin des Ruelles. Nous avons pris la décision, après consultation de la responsable du Magasin voisin Maison Point Vert, de déplacer à l'entrée du chemin le portique tournant de l'entrée du terrain de camping.

- Eclairage public niveau Place du Petit Marché : le propriétaire des murs, M. Brothier, ayant formalisé son accord pour l'installation d'une applique d'éclairage sur le pignon du mur de la pharmacie, CITEOS va pouvoir reprendre son chantier.

- Lotissement du Gué-Marie : certains des habitants du Lotissement s'étonnant de ne pas bénéficier d'un éclairage public opérationnel, il convient de rappeler que ce lotissement est un lotissement privé qui aurait dû donner lieu à création d'une Association Syndicale des Propriétaires. L'alternative consiste à ce que la voirie et les espaces collectifs soient transférés à la commune et c'est bien entendu la solution privilégiée par Sarthe-Lotissement qui d'ailleurs nous en a déjà fait la demande à plusieurs reprises.

Nous avons répondu que cette demande serait étudiée quand Sarthe-Lotissement aurait rempli l'ensemble de ses obligations telles qu'elles sont indiquées dans le cahier des charges du Lotissement.
Par ailleurs, il n'est pas question que la commune entretienne les parcelles qui restent à vendre.

- Agressions à l'encontre d'un Bilurien : le Maire informe les élus que la maison d'un habitant résidant près du carrefour de la Mairie a subi plusieurs dégradations ces dernières semaines et notamment ce week-end (vitres cassées...), mais que la Gendarmerie n'a pas réussi à prendre les auteurs sur le fait.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

01 - AMENAGEMENT DE LA RUE NATIONALE ENTRE LA RUE SAINT JULIEN ET LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION FDAU AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Le Maire rappelle que le grand projet de réaménagement de la rue Nationale entre la rue Saint Julien et le carrefour près de la Mairie, dont la réalisation est prévue en 2015, après les travaux d'enfouissement des réseaux souples réalisés en début d'année 2014 et le renforcement des canalisations d'eau potable et d'assainissement en cours actuellement, a déjà fait l'objet de plusieurs réunions du Groupe de Travail et de Propositions ainsi que tout récemment d'une présentation en réunion publique le 28 Octobre.

Il rappelle l'historique de ce projet, en continuité avec l'aménagement précédent de la Place du Château : consultation du CAUE pour une première esquisse établie en juin 2013, choix du cabinet Feuille à Feuille comme maître d'œuvre pour cette opération en février 2014, réunions du GTP pour finaliser le projet d'aménagement, consultations à venir pour avis de la Préfecture et du Conseil Général, puisque la rue Nationale (RD 357) est une route départementale classée à grande circulation.

Il indique que le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à 920 000 € HT, hors honoraires, pour un réaménagement qui comprend les actions suivantes :

- réduction de 8 m à 6,50 m la largeur de la chaussée,
- mise en sécurité des voies par rapport aux 3 carrefours existants,
- création des espaces de cheminement - piétons, deux-roues - sur les trottoirs,
- organisation et création des espaces de stationnement, y compris un arrêt de car de chaque côté de la voie,
- mise en place d'un nouveau mode d'éclairage public adapté aux nouveaux aménagements,
- mise en œuvre d'une signalétique, de mobilier et de nouvelles plantations adaptées au profil de la voie et aux nouveaux aménagements.

Il expose à l'assemblée que ces travaux d'aménagement peuvent être subventionnés par le Conseil Général dans le cadre du Fonds Départemental d'Aménagements Urbains (FDAU), à hauteur de 20% d'une dépense subventionnable plafonnée à 400 000 € HT.

Le Maire présente le plan de financement suivant :

Postes de dépenses	€ HT	Participations financières	
		Organismes	Montant
Travaux	920 000	Département (20% de 400 000 € HT)	80 000 €
		Maitre d'ouvrage	840 000 €
TOTAL	920 000		920 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour :

- retient le projet présenté pour le réaménagement de la rue Nationale pour un montant de 920 000 € HT et s'engage à le réaliser en 2015 dès que le financement en sera finalisé,
- sollicite du Département une aide financière pour la réalisation de cette opération en 2015,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ces décisions.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

02 - EMPRUNTS "STRUCTURÉS" - FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES - DEMANDE D'AIDE

Le Maire informe les membres présents qu'en juillet 2007, la Commune a souscrit auprès de DEXIA pour une durée de 25 ans un emprunt "Expertys" d'un montant de 1.514.091 € en refinancement de deux autres contrats de prêt alors en cours.

Il explique qu'en 2013, l'Etat a confié à la SFIL (Société de Financement Local) la gestion de la désensibilisation à prix coutant des crédits "structurés" au bilan de la Caisse Française de Financement Local (ex DEXIA).

Le Maire indique que la SFIL vient d'informer la Commune que ce crédit "Expertys", classé 3E dans la charte Gissler, était considéré comme "sensible et non plafonné, et donc potentiellement risqué". Elle nous propose donc de sécuriser définitivement cet emprunt "structuré" en le réaménageant en prêt à taux fixe. Le prix à payer est toutefois assez considérable puisqu'une indemnité compensatrice de 261 412 € est demandée à la Commune pour le remboursement anticipé de l'emprunt "Expertys".

Il expose que la Loi de Finances pour 2014 a prévu, à son article 92, la création d'un Fonds de soutien aux collectivités qui ont souscrits des emprunts structurés à risque. Le montant de l'aide tiendra compte de multiples critères (montant de la dette par rapport à la population, capacité de désendettement, potentiel financier...). L'aide serait en tout cas plafonnée à un montant ne pouvant excéder 45% du montant de l'indemnité de remboursement anticipé due par la collectivité.

Le Maire invite le Conseil Municipal à solliciter une aide financière de ce Fonds de soutien.

Suite à plusieurs questions d'élus, le Maire indique qu'il est très difficile d'obtenir des conseils ou des recommandations car personne ne veut s'engager sur l'avenir. Il ajoute que la SFIL propose plusieurs solutions de refinancement mais que toutes les solutions reviennent à mettre à la charge de la commune l'indemnité compensatrice, soit en l'intégrant dans le capital à rembourser (et dans ce cas le taux d'intérêt fixe est plus faible), soit en ne touchant pas au capital à rembourser mais en l'intégrant dans le taux d'intérêt fixe alors nettement plus élevé.

Il indique aussi

-que les solutions proposées par la SFIL valaient pour une décision prise avant le 1^{er} décembre mais que cela ne pourra être le cas. Les solutions proposées devront donc être actualisées sans doute sans grand changement, les taux d'intérêt restant actuellement assez stables.

-que le Conseil Municipal n'a donc à prendre nécessairement de décision lors de la réunion de Décembre.

-que certes il serait intéressant d'attendre de savoir si la commune pourra bénéficier d'une aide au titre du Fonds de Soutien mais que pour le moment il semble qu'un décret ou un arrêté soit encore attendu pour mise en œuvre de ce Fonds de Soutien.

Le Maire prend note de la demande de M. GIRAULT qui souhaite avoir une simulation du prêt en cours faite sur la base d'un taux d'intérêt de 5 ou 6%, afin de pouvoir comparer les différentes formules.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- sollicite une aide financière au titre du Fonds de soutien au taux le plus élevé possible, pour financer l'indemnité compensatrice demandée par la SIL en raison du remboursement anticipé du prêt à risque,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

03 - DECISION MODIFICATIVE N° 4

Afin d'ajuster les crédits de certaines lignes budgétaires en sections de fonctionnement et d'investissement, le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une décision modificative par rapport au Budget Primitif.

Il donne lecture de la décision modificative n° 4 pour l'année 2014.

Pour la ligne "Médecine du travail" en dépense de fonctionnement pour 5 100 €, il s'agit des frais de cure et de transports de M. Christian BARDET. Ces frais seront remboursés par le SDIS.

En dépense d'investissement, la ligne "Installations techniques Eclairage public" pour 3 255 € concerne le remplacement du mât situé route de la Gare qui a été dégradé par un véhicule agricole et pour lequel un remboursement d'assurance sera encaissé en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour, décide d'adopter les virements de crédits indiqués ci-dessous :

* Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
011/60622	Carburant	2 000
011/60632	Fournitures petit équipement	800
011/60636	Vêtements de travail	600
011/6135	Location mobilières	1 500
012/6332	Cotisations FNAL	100
012/6336	Cotisations CNFPT et CDG	250
012/6411	Rémunération personnel titulaire	11 000
012/6451	Cotisations à l'URSSAF	2 000
012/6453	Cotisation aux caisses de retraites	7 000
012/6458	Cotisations autres organismes	-4 000
012/6475	Médecine du travail	5 100
67/6718	Autres charges exceptionnelles	700
TOTAL		27 050

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
013/6419	Rembt sur rémunérations	13 094
73/7325	Fds péréq. Rec. Fisc. Cne et Intercne	8 127
74/7411	Dotation forfaitaire	1 068
74/74127	Dotation nationale péréquation	4 761
TOTAL		27 050

* Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
21/21578	Matériel de voirie	600,00
21/2183	Matériel de bureau et informatique	360,00
5003/2315	Install. Techniques Eclairage public	3 255,00
TOTAL		4 215,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
10/10223	Taxe d'aménagement	4 215,00
TOTAL		4 215,00

2.3 POINTS DIVERS

04 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Le Maire indique aux membres présents que par délibérations du 14 avril 2014, le Conseil Municipal lui a délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Achat d'un onduleur pour la mairie auprès d'OCEANET pour 297 € HT,
 - * Achat d'une tronçonneuse pour le service technique chez POINT VERT pour 344,25 € HT,
 - * Remplacement du poteau d'éclairage public rue de la Gare par CITEOS pour 2 450 € HT,
 - * Achat de 6 bancs pour cour école maternelle auprès d'ALTRAD pour 1 680 € HT,
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant

- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière :
 - * Concession de 30 ans au columbarium à la famille POULAIN-PAPILLON,
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
 - * Vente par Mme CIBOT à M. LECUYER d'une propriété bâtie au 119, rue Nationale,
 - * Vente par Mme REDRON à M. ANDRE et Mme CUVELIER d'une propriété bâtie aux 12 et 14 rue de Haute Rue,
 - * Déclaration d'intention d'aliéner de M. BOUTTIER d'une propriété bâtie au 3, rue du Jeu de Paume/Cour du Louvre.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Concernant la dernière DIA, le Maire évoque la situation de l'immeuble des Consorts ROBERT, situé à l'arrière du magasin d'esthétique, donnant sur la Cour du Louvre et la rue du Jeu de Paume et dont la cheminée menace de s'effondrer. Il indique qu'en dépit de plusieurs courriers pour leur demander de faire les réparations nécessaires, les propriétaires ne font rien. Il ajoute qu'à défaut d'une action d'ici la fin du mois, il va poursuivre la procédure en prenant un arrêté de péril, la Commune pourra alors faire procéder aux travaux aux frais des propriétaires.

05 - SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DDT – RAPPORT 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Le Maire informe le Conseil que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Région de Bouloire a transmis le rapport annuel concernant l'exercice 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

M. TROCHON donne lecture et commente la fiche de synthèse, établie par la DDT et transmise avec le rapport complet aux conseillers municipaux, avec les données suivantes :

- Population desservie : 7 223 habitants, 12 communes
- Abonnés auprès de VEOLIA, délégataire du service : 4 045 abonnés
- Production d'eau : ressources propres pour 366 354 m³, importations d'eau du Syndicat de Bois Sorin pour 265 874 m³
- Réseau de 439 km pour 512 295 m³ consommés, rendement de 83,2%, indice linéaire de pertes en réseau de 0,7 m³/km/j
- Bonne qualité de l'eau
- Prix : 229,74 € pour 120 m³, comprenant abonnement et m³ consommés, soit en moyenne 1,91 € au m³.

M. PAPILLON indique qu'il est dit que l'eau est chère à Bouloire.

M. TROCHON répond que le prix de l'eau est dans la moyenne départementale, si on parle bien du prix de l'eau uniquement, sans ajouter la part assainissement qui apparaît sur la facture d'eau. Il explique également que le réseau de canalisations est très étendu et vieillissant (1/3 du réseau a plus de 50 ans). Pour renouveler le réseau, il conviendrait de dégager un autofinancement de 400 000 € sur le budget du SIAEP alors qu'il n'est actuellement que de 200 000 €.

Suite à une question du Maire, il précise que ce sont les communes de Bouloire et de Challes les plus demandeuses en travaux d'investissement mais ce sont aussi les communes les plus importantes du Syndicat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté.

06 - SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ARS – RAPPORT 2013 SUR LA QUALITE DE L'EAU

M. TROCHON présente le rapport annuel concernant l'exercice 2013 dressé par l'Agence Régionale de Santé relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Il ressort de ce rapport que l'eau distribuée au cours de l'année est conforme aux limites de qualité réglementaires pour tous les paramètres mesurés, tant pour le forage de Bouloire que pour celui du Syndicat de Bois Sorin :

- bonne qualité bactériologique : taux de conformité égal à 100%,
- teneur moyenne en nitrates de 9 mg/l pour Bouloire et de 4 mg/l pour Bois Sorin,
- pas de dépassement de limites pour les pesticides,
- eau calcaire, dureté moyenne : 23° F pour Bouloire, 23° F pour Bois Sorin,
- teneur en fluor inférieure à 0,05 mg/l.

Sans remarque particulière, le Conseil Municipal approuve le rapport présenté.

M. TROCHON ajoute que du CVM (présent dans certaines canalisations en PVC datant d'avant 1980) a été détecté par l'ARS dans un bout de réseau de Maisoncelles. L'ARS souhaite donc que des contrôles de CVM soient effectués sur l'ensemble des communes du Syndicat, ce qui représente un coût de 10 000 € à la charge du SIAEP.

3 - QUESTIONS DIVERSES

*** Rue Nationale**

M. GIRAULT indique que l'aménagement prévu diminue le nombre de places de stationnement devant la Mairie et que cela va poser problème lors de certaines réunions en Mairie. Il suggère d'aménager l'espace en pelouse situé à l'arrière de l'actuel parking de la Mairie en places de stationnement supplémentaires. Il s'interroge également sur la dimension en longueur des places de stationnement prévues sur la rue Nationale, indiquant qu'il sera difficile de faire des créneaux sur cette voie très fréquentée.

Le Maire prend note de la remarque concernant l'aménagement d'un nouveau parking à l'arrière de la Mairie et indique qu'il y aura des choix d'investissement à faire. Pour la dimension des places, la longueur de 6 mètres des places permettra aux véhicules de stationner directement sur les emplacements, à condition que les véhicules respectent les limites des places de stationnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Sylvère GIRAULT

Les Conseillers Municipaux